



# HARMONIX®

## Rodent Paste

Rodenticide

### Pâte appât nouvelle génération (hypercalcémiant) pour un contrôle rapide des populations de rongeurs

- ✓ Excellente appétence même en cas de concurrence alimentaire
- ✓ Effet coupe faim 24 h à 48 h après consommation
- ✓ Réduction de la quantité d'appât nécessaire, dégâts stoppés plus tôt
- ✓ Nouveau mode d'action : Outil de gestion de la résistance
- ✓ Utilisable aussi en Zones Ouvertes Extérieures et dans les Terriers

Contient 0,077 % (technique) m/m Cholecalciférol  
Sous forme d'appât prêt à l'emploi  
Produit biocide TP14

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

5 kg e

envu™



Rats et souris

#### HARMONIX® RODENT PASTE

Rodenticide TP 14

AMM n° FR-2020-0048

Contient : 0,075 % (substance pure) m/m soit 0,077 % (technique) m/m Cholecalciferol (n° CAS : 67-97-0)

Sous forme d'appât prêt à l'emploi (RB)

Détenteur de l'AMM : 2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR S.A.S.

#### PREMIERS SOINS

**Conseils généraux** : S'éloigner de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.

**Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**Contact avec la peau** : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**Contact avec les yeux** : Rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes ; Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

**Ingestion** : Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité des eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

Lire les instructions avant emploi.

Garder l'emballage ou la notice à disposition.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci est consultable et téléchargeable sur les sites internet : [www.fr.envu.com](http://www.fr.envu.com) ou [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

**EN CAS D'URGENCE : Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche**

UFI : TD41-Q04K-T00W-CJ4Y

Date de péremption : voir emballage



3 700479 005939

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

FR86780356H

2022 Environmental Science FR S.A.S.  
3 place Giovanni Da Verrazzano  
69009 LYON

EMB : 2022 Environmental Science FR S.A.S.

© Marque déposée par Environmental Science US LLC ou l'un de ses affiliés

[www.fr.envu.com](http://www.fr.envu.com)

**Informations générales**

Harmonix Rodent Paste est un appât utilisé dans la lutte contre les rongeurs (rats et souris).  
 Attractif grâce à la formulation de la pâte : les rongeurs vont consommer de façon répétée les appâts.  
 L'appât contient du cholestérol dont les doses sub-létales provoquent une hypercalcémie chez les rongeurs suivie d'une anorexie puis la mortalité.

Harmonix Rodent Paste doit être utilisé par des utilisateurs professionnels contre les rats et les souris dans des postes d'appâtage sécurisés ou directement dans les terriers des rats.

Harmonix Rodent Paste contient un agent amérissant (Bitrex® - marque déposée Macfarlan Smith) ;  
 La forte amertume du Bitrex® réduit les risques d'absorption accidentelle pour l'Homme et en particulier les enfants, sans réduire l'appétence pour les rongeurs.

**Utilisation, doses et usages**

**Utilisation :**  
 A l'extérieur autour des bâtiments et à l'intérieur des bâtiments (maisons, appartements, industries agroalimentaires, magasins, usines et silos, élevage de porcs, volailles ou bétail), dans les décharges extérieures, déchetteries, et dans les zones ouvertes extérieures comme les parcs et jardins terrains de sport et golf, aires de jeux, parcs industriels ou commerciaux, parkings, zones de remblais de chemin de fer et zones aéroportuaires, basse-cour et libre parcours des animaux d'élevage.

**Epoque d'emploi :**  
 toute l'année en fonction des infestations de rongeurs.

- Cibles :**
- Rats (adultes et juvéniles) : Rat noir (*Rattus rattus*), Rat brun (*Rattus norvegicus*)
  - Souris (adultes et juvéniles) : Souris domestique (*Mus musculus*)

**Formulation :**  
 Sachets prêts à l'emploi.

**Doses :**

Cibles	Quantité de pâte / point d'appâtage	Type d'infestation	Distance entre les points d'appâtage*
Rats	100 à 200 g	Faible	Tous les 10 à 20 mètres
		Forte	Tous les 3 à 10 mètres
Souris	20 g	Faible	Tous les 5 à 20 mètres
		Forte	Tous les 2 à 5 mètres

\* Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes est fonction de l'infestation.

Une quantité de 200 g (Rats) ou de 20 g (Souris) de produit doit être ajoutée lorsque l'appât a été totalement consommé entre 2 contrôles.

Surveiller la consommation des appâts régulièrement, particulièrement pendant les premiers jours de traitement et réapprovisionner jusqu'à ce que la consommation s'arrête.

L'application est recommandée sur les sites où les souris ou les rats se nourrissent ou également sur les lieux de passages des rats. Les points d'appâtage doivent être inspectés fréquemment. La première visite sera faite au bout de 1 à 2 jours après traitement puis l'intervalle entre les visites de suivi ne doit pas dépasser 7 jours. Les appâts doivent être réapprovisionnés selon la consommation.

**Instructions d'utilisation**

Appât prêt à l'emploi : déposer le ou les sachet(s), sans ouvrir, dans des postes d'appâtage sécurisés.

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions indiquées. Respecter les doses d'emploi du produit.

Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Il est important de respecter les doses préconisées en fonction des espèces et du niveau d'infestation lors des 2 premières applications puis d'ajuster en fonction de la diminution de consommation :

Il est possible que 7 jours suffisent pour contrôler la population de nuisibles à condition qu'une quantité suffisante d'appâts soit appliquée dès le premier jour de traitement. Inspecter les appâts 1 à 2 jours après la première pose et remplacer les appâts mangés. Si un point d'appâtage est complètement consommé, remettre la quantité maximale d'appâts à ce point d'appâtage. Ceci assurera un contrôle optimal dans les plus brefs délais. Inspecter les appâts régulièrement (au moins une fois par semaine) dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés, ainsi que pour retirer les cadavres de rongeurs.

Les appâts aimés et les rongeurs morts doivent être récupérés lors de chaque inspection du site et détruits selon la réglementation en vigueur.

Continuer de poser des appâts tous les 7 jours jusqu'à ce que leur consommation cesse. Noter que si une quantité insuffisante d'appât est utilisée à un quelconque moment durant le traitement, cela peut engendrer des résultats suboptimaux. Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcs, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.) :

**Contrôle des souris :** Il faut rechercher les signes d'activité de la souris tels que les excréments et les traces d'urine et l'ampleur de l'infestation doit être évaluée par une enquête approfondie.  
 Nous recommandons des visites régulières hebdomadaires.

**Contrôle des rats :** Le pré-appâtage augmentera la probabilité d'ingestion d'une dose létale par les rats dans un court laps de temps. Cela permettra de limiter le réapprovisionnement prolongé des appâts dans les boîtes appâts.

Les postes d'appâtage doivent être placés là où les rats sont présents, près des terriers et le long des pistes pour le rat brun (*Rattus norvegicus*). Dans le cas du rat noir (*Rattus rattus*), positionner les boîtes appâts dans les lieux de vie de cette espèce qui se trouve plutôt en hauteur dans les bâtiments.

Une recherche minutieuse du site infesté est donc nécessaire.

L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.  
 Les sachets peuvent être facilement fixés à l'aide de piquets d'accrochage ou d'un fil de fer dans les boîtes d'appâtage.

Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.  
 Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts : chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes : « ne pas déplacer ni ouvrir » ; « contient un rodenticide » ; « nom du produit ou numéro d'autorisation » ; « substance(s) active(s) » et « en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...] ».

Les appâts utilisés dans des conditions humides doivent être surveillés. Les appâts mois, décomposés doivent être identifiés et remplacés.

**Utilisation à l'extérieur :**

Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

Les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

**Application dans les terriers :**

Placer l'appât directement dans les terriers en prenant soin de couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.

**Précautions particulières :**

- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Appâts en sachets : ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât
- Recharger le poste d'appâtage si besoin
- Lorsque le contrôle de la population de rongeurs est atteint, tous les appâts restants doivent être collectés (sauf en cas d'application directement dans un terrier) et éliminés en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

**Programme de traitement pour le contrôle des rongeurs :**

Pour de meilleures pratiques, il est fortement recommandé de positionner les postes d'appâtage avec des placebos non toxiques toute l'année dans le cadre de la lutte intégrée. Sinon, un pré-appâtage de quelques jours est recommandé avant le traitement afin de familiariser les rongeurs avec les postes d'appâtage et les appâts. Cela augmentera la rapidité et l'efficacité du traitement en limitant l'effet de néophobie des rongeurs provoquée par des éléments nouveaux. Dès les premiers signes de consommation, remplacer l'appât placebo par l'appât toxique.

**Principes de stratégie de gestion du développement de la résistance**

Informez le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

**Mesures de gestion du risque (Précautions d'emploi)**

**ATTENTION**

Comme pour tout produit biocide, l'opérateur doit respecter les précautions d'emploi liées à l'utilisation de ces produits lors de la préparation, l'application du produit ainsi que lors du nettoyage du matériel.

- Porter des gants.
- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser ce produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité des eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.
- Dangereux pour la faune.

**Stockage**

- Conservez les sachets inutilisés dans un endroit sûr. NE PAS STOCKER des sachets utilisés.
- Conserver dans le contenant d'origine.
- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
- Durée de conservation : 36 mois.

**Élimination du produit et de son emballage**

- Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas jeter le produit dans l'environnement, notamment dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Ne pas réutiliser les emballages vides.
- L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Date de péremption : voir emballage



REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

FR86780356H

2022 Environmental Science FR S.A.S.  
 3 place Giovanni Da Verazzano  
 69009 LYON

EMB : 2022 Environmental Science FR S.A.S.

© Marque déposée par Environmental Science US LLC ou l'un de ses affiliés

www.fr.envu.com

**ARTICLE 86792850****HARMONIX® RODENT PASTE**

Rodenticide TP 14

AMM n° FR-2020-0048

Contient : 0,075 % (substance pure) m/m soit 0,077 % (technique) m/m Cholécalciférol (n° CAS : 67-97-0)

Sous forme d'appât prêt à l'emploi (RB)

Défendeur de l'AMM : 2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR S.A.S.

**PREMIERS SOINS****Conseils généraux :** S'éloigner de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.**Inhalation :** Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.**Contact avec la peau :** Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.**Contact avec les yeux :** Rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes ; Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.**Ingestion :** Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité des eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

Lire les instructions avant emploi.

Garder l'emballage ou la notice à disposition.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci est consultable et téléchargeable sur les sites internet : [www.fr.envu.com](http://www.fr.envu.com) ou [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)**EN CAS D'URGENCE :**

Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

UFI : TD41-Q04K-T00W-CJ4Y



2 370047 900593 3

2022 Environmental Science FR S.A.S.  
3 place Giovanni Da Verrazzano  
69009 LYON  
[www.fr.envu.com](http://www.fr.envu.com)

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

FR86782316D

EMB : 2022 Environmental Science FR S.A.S.

© Marque déposée par Environmental Science US LLC ou l'un de ses affiliés


**HARMONIX®**  
Rodent Paste
**Rodenticide****Pâte appât nouvelle génération (hypercalcémiant)  
pour un contrôle rapide des populations de rongeurs**

- ✓ Excellente appétence même en cas de concurrence alimentaire
- ✓ Effet coupe faim 24 h à 48 h après consommation
- ✓ Réduction de la quantité d'appât nécessaire, dégâts stoppés plus tôt
- ✓ Nouveau mode d'action : Outil de gestion de la résistance
- ✓ Utilisable aussi en Zones Ouvertes Extérieures et dans les Terriers

Contient 0,077 % (technique) m/m Cholécalciférol  
Sous forme d'appât prêt à l'emploi  
Produit biocide TP14**RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL****2 x 5 kg e****envu™****Rats et souris**

**HARMONIX®**  
Rodent Paste
**Rodenticide****Pâte appât nouvelle génération (hypercalcémiant)  
pour un contrôle rapide des populations de rongeurs**

- ✓ Excellente appétence même en cas de concurrence alimentaire
- ✓ Effet coupe faim 24 h à 48 h après consommation
- ✓ Réduction de la quantité d'appât nécessaire, dégâts stoppés plus tôt
- ✓ Nouveau mode d'action : Outil de gestion de la résistance
- ✓ Utilisable aussi en Zones Ouvertes Extérieures et dans les Terriers

Contient 0,077 % (technique) m/m Cholécalciférol  
Sous forme d'appât prêt à l'emploi  
Produit biocide TP14**RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL****2 x 5 kg e****envu™****Rats et souris**

 **HARMONIX**<sup>®</sup>  
Rodent Paste

## Rodenticide

Contient 0,077 % (technique) m/m  
Cholecalciférol

Sous forme d'appât prêt à l'emploi  
Produit biocide TP14

AMM n° FR-2020-0048

2022 Environmental Science FR S.A.S.  
3 place Giovanni Da Verrazzano  
69009 LYON France

**20 g e**

**envu**<sup>™</sup>

FR85780085C

® Marque déposée par Environmental  
Science US LLC ou l'un de ses affiliés

**NE PAS OUVRIR LE SACHET**

 **HARMONIX**<sup>®</sup>  
Rodent Paste

## Rodenticide

Contient 0,077 % (technique) m/m  
Cholecalciférol

Sous forme d'appât prêt à l'emploi  
Produit biocide TP14

AMM n° FR-2020-0048

2022 Environmental Science FR S.A.S.  
3 place Giovanni Da Verrazzano  
69009 LYON France

**20 g e**

**envu**<sup>™</sup>

FR85780085C

® Marque déposée par Environmental  
Science US LLC ou l'un de ses affiliés

**NE PAS OUVRIR LE SACHET**